

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2018

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, LENOBLE.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, GODARD-BEGUE, BAPAUME, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, DELAMARRE, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. CONVERS
Mme LOBBE par M. KWAK
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme PILARDEAU par M. FOVIAUX
Mme FERNANDES par M. HAMOT

ABSENT EXCUSE : M. AUDIGER

ABSENT : M. DEFLERS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Admissions en non-valeur
3. Ajustements budgétaires
4. Subvention exceptionnelle
5. Création de postes
6. Cession d'un véhicule
7. Tarifs pour le Téléthon
8. Voyages scolaires éducatifs
9. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
10. Mise en place de la RIFSEEP pour les assistants de conservation du patrimoine
11. Tarif de l'espace jeunesse
12. Commission de contrôle des listes électorales
13. Nouveau contrat de prestation de fourrière animale
14. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage
15. Extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de l'Etat sur les territoires de l'Oise
16. Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
17. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 septembre, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice DELAMARRE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Admissions en non-valeur

Suite à la Commission de Finances du 30 octobre 2018, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 40 408,15 € selon détail ci-après :

- | <u>ANNÉES</u> | |
|---------------|-------------|
| • 2010 = | 0,93 € |
| • 2012 = | 3 264,73 € |
| • 2013 = | 8 477,07 € |
| • 2014 = | 8 181,30 € |
| • 2015 = | 11 338,50 € |
| • 2016 = | 9 145,62 € |

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'émettre un mandat d'un montant de 5146,21 € au compte 6542 pour les créances éteintes de 7 débiteurs.

VOTE : UNANIMITE

3. Ajustements budgétaires

M. DESMEDT rappelle qu'il est nécessaire de procéder à une modification des autorisations budgétaires initiales (budget primitif 2018) afin d'ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice : dépenses diverses imprévisibles, montants exacts des recettes communiqués après le vote du budget ainsi que diverses opérations purement comptables augmentant les mêmes montants en recettes et en dépenses.

Suite à la commission finances du 30 octobre 2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement VILLE, comme suit :

Budget Ville :

- **Fonctionnement**
 - Augmentation des dépenses de fonctionnement de : 394 615,16 €
 - Augmentation des recettes de fonctionnement de : 100 323,21 €

- **Investissement**
 - Augmentation des dépenses d'investissement de : 1 442 685,58 €
 - Augmentation des recettes d'investissement de : 1 442 685,58 €

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due à la suppression, par l'Etat, des contrats aidés. En effet, afin de maintenir le niveau des services aux Saint Justois, la ville a dû prendre ces personnes sous contrats ce qui représente une charge financière supplémentaire pour la collectivité.

Le tableau des ajustements budgétaires peut être consulté en mairie.

VOTE : UNANIMITE

4. Subvention exceptionnelle

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'un épisode méditerranéen a frappé de plein fouet le sud de la France le 14 octobre 2018 faisant des dégâts considérables et touchant tout particulièrement le département de l'Aude.

Il précise que plusieurs associations se sont mobilisées pour secourir les personnes dans le besoin après ces inondations.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal :

- de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Aude Solidarité pour venir en aide aux sinistrés,
- d'ouvrir les crédits correspondants à l'article 6574.

Mme **HAQUET** est satisfaite de cette proposition, il est important d'être solidaire.

VOTE : UNANIMITE

5. Créations de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à des départs en retraite, M. **DESMEDT** propose l'ouverture des postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de nommer des agents contractuels en place :

- Un adjoint du Patrimoine (30 heures hebdomadaires)
- Un adjoint Technique (35 heures hebdomadaires)

VOTE : UNANIMITE

6. Cession d'un véhicule

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que la collectivité a, dans son parc de véhicules, un minibus qualifié hors d'usage dont le coût des réparations est supérieur à la valeur nette comptable.

Il précise que l'association Sporting Club Saint Justois est intéressée par l'acquisition de ce véhicule en l'état.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal la cession du minibus à ce club pour un montant de 700 €.

VOTE : UNANIMITE

7. Tarifs pour le Téléthon

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des différentes activités mises en place, par le Pôle Jeunesse et Sports, au bénéfice du Téléthon qui seront organisées le 30 novembre 2018, comme suit :

- Orientation nocturne 1 adulte/1 enfant : 2 €
- Le Pass'Sport donnant accès à 10 activités ludiques et sportives : 1 €
- *Vente de produits :*
 - Crêpe au chocolat ou confiture : 1.50 €
 - Crêpe au sucre : 1 €
 - Café, chocolat, eau : 0.50 €
 - Vin chaud : 2 € le verre
 - Boissons (coca, oasis, orangina) : 1.50 €
 - Tartiflette : 3 € la part

VOTE : UNANIMITE

8. Voyages scolaires éducatifs

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation des familles pour les voyages scolaires éducatifs prévus en 2019 :

- **ECOLE ELEMENTAIRE BOGAERT** (50 élèves)
Séjour du 13 au 19 janvier 2019 à St Martin-en-Vercors
 - Saint Justois : 245 €
 - Extérieur : 615 €
- **ECOLES ELEMENTAIRES HAUY ET BOGAERT** (45 élèves)
Séjour du 13 au 17 mai 2019 à Londres
 - Saint Justois : 200 €
 - Extérieur : 510 €
- **ECOLE ELEMENTAIRE HAUY** (28 élèves)
Séjour du 11 au 14 juin 2019 à Clairoix
 - Saint Justois : 100 €
 - Extérieur : 255 €

M. CONVERS précise que cela représente une dépense d'environ 40 000 € par an pour la ville. Il ajoute que le Trésor Public demande à ce que les paiements aient lieu avant de partir en voyage afin d'éviter les annulations non justifiées de dernière minute sauf cas exceptionnel (maladie).

Mme HAQUET remercie les enseignants qui investissent de leur temps et de leur énergie dans l'organisation de ces voyages.

M. DESMEDT ajoute que Saint Just a la chance d'avoir des enseignants très motivés par leur métier et les remercie également de faire profiter les enfants de sorties et voyages scolaires que la municipalité soutiendra toujours.

VOTE : UNANIMITE

9. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre du projet suivant :

- Mise en sécurité de la rue Carnot : 165 000 € HT
- Subvention sollicitée
(taux communal 33%) : 54 450 € HT

VOTE : UNANIMITE

10. Mise en place de la RIFSEEP pour les assistants de conservation du patrimoine

M. DESMEDT explique que le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité entre la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale. Dès lors que les corps équivalents de la Fonction Publique de l'Etat bénéficient du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), institué par le décret 204-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires d'Etat, les collectivités doivent mettre en œuvre le RIFSEEP pour leurs cadres d'emploi homologues.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur sa mise en œuvre pour les assistants de conservation du patrimoine.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Mme HAQUET demande si cela se traduit par un gain de salaire.

M. DESMEDT répond que dans l'immédiat le montant sera le même mais ce régime permet une évolution dans la carrière alors que ce n'était pas le cas auparavant.

VOTE : UNANIMITE

11. Tarif de l'espace jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'autoriser l'Espace Jeunesse à vendre des calendriers au prix de 2 € l'unité.

Cette action est récurrente chaque année, ce montant sera donc reconduit, à partir de 2019 et pour les années suivantes sauf délibération contraire.

VOTE : UNANIMITE

12. Commission de contrôle des listes électorales

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les maires se voient transférer à la place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Un contrôle s'effectuera, a posteriori, par des commissions créées à cet effet. Ces dernières seront instituées par commune et non plus par bureau de vote.

Les membres de la commission de contrôle sont chargés d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur encontre et de contrôler la régularité des listes électorales.

Les commissions se réunissent obligatoirement entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Les commissions de contrôle sont nommées par arrêté préfectoral au plus tard le 10 janvier 2019.

La composition de la commission diffère selon le nombre d'habitants. Dans les communes de 1000 habitants et plus, dans laquelle plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres de la commission de contrôle pour les listes électorales, comme suit :

- Madame Martine BOURGOIN,
- Madame Yveline DESMEDT-CAZIER,
- Madame Béatrice DELAMARRE,
- Monsieur Alain DEFLERS,
- Monsieur Samuel AUDIGER

VOTE : UNANIMITE

13. Nouveau contrat de prestation de fourrière animale

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 décembre 2017 la commune a décidé de conventionner avec la SPA de Compiègne pour un montant de 7 100 €.

Suite à l'ouverture de la SPA d'Essuilet, il est proposé de poursuivre la prestation fourrière avec cette dernière pour un montant de 3 959,44 €. En effet, la SPA d'Essuilet est plus proche, se déplace pour venir chercher les animaux et est moins onéreuse.

VOTE : UNANIMITE

14. Renouvellement de la convention avec l'Opac et les sociétés de gardiennage

Par délibération du 10 mars 2017, une convention avec l'OPAC a été signée portant sur la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just-en-Chaussée afin de renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour un montant annuel de 1 752 €.

VOTE : UNANIMITE

15. Extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier de l'Etat sur les territoires de l'Oise

Suite à la création de la grande Région, l'Etat envisage d'étendre à l'ensemble des Hauts de France, le périmètre de l'Etablissement Public foncier d'Etat, l'EPF Nord-Pas de Calais. Or, il se trouve que les territoires de l'Oise et du Sud de l'Aisne disposent déjà d'un outil foncier, l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO).

Cet établissement créé en 2007, fédère aujourd'hui 467 communes de l'Oise et du Sud de l'Aisne regroupant près de 700 000 habitants.

Depuis plus de 10 ans, cet outil d'ingénierie foncière accompagne les collectivités qui le souhaitent dans la constitution de réserves foncières permettant la réalisation de programmes de logements ou facilitant les projets d'aménagement ou de développement économique.

Le projet d'extension de l'EPF d'Etat et de superposition de son périmètre avec celui de l'EPFLO apparaît contre-productif et n'apporterait aucun avantage à nos territoires en termes de capacité d'intervention ou de réalisations opérationnelles. Conduisant inexorablement, à moyen terme, à la disparition de l'outil local et à la perte par les élus locaux de la gestion de l'aménagement de leur territoire. De plus, il pourrait instaurer à très court terme, un prélèvement fiscal spécifique sur nos territoires, prélèvement n'ayant pas vocation à être utilisé localement, l'EPFLO étant à ce jour en mesure de répondre à toutes les demandes d'intervention des collectivités.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension de l'EPF d'Etat sur les territoires de l'Oise et du Sud de l'Aisne.

M. **LENOBLE** demande à quelle date ce changement interviendra.

M. **DESMEDT** répond que c'est en cours. Il précise que beaucoup de communes sont contre. En effet, l'EPF Nord-Pas de Calais interviendra au niveau régional, tout lien direct avec les territoires sera donc rompu. L'Etat souhaite recentraliser tous les pouvoirs.

Mme **HAQUET** se dit favorable à garder la proximité avec les communes. Elle souhaite savoir comment cela fonctionnait avant la création de l'EPFLO.

M. **DESMEDT** répond qu'auparavant il n'existait pas d'outil pour aider les communes dans leurs investissements.

Il explique que la Communauté de Communes du Plateau Picard n'a pas adhéré à l'EPFLO puisqu'elle dispose de fonds propres pour aider les 52 communes qui composent son territoire. Même si la ville de Saint Just en Chaussée n'est pas concernée, il est nécessaire de délibérer.

Compte-tenu des raisons précitées, il est proposé de voter « contre » l'EPF Nord-Pas de Calais.

VOTE : 26 POUR/1 ABSTENTION

16. Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'une révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été engagée en février 2016.

Par ailleurs, un projet de schéma prenant en compte la concertation menée en début d'année a été présenté le 4 juin 2018.

M. **DESMEDT** explique que le Préfet de l'Oise demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet avant le 8 décembre 2018. A l'issue de cette consultation, une réunion de la commission consultative départementale se réunira et se prononcera sur l'approbation du document.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

Arrivée de M. **AUDIGER**.

M. **DESMEDT** indique que la foire organisée le dimanche 21 octobre dernier n'a pas connu le succès de ces dernières années. Le nombre d'exposants a considérablement diminué. Cela est dû aux tarifs exorbitants appliqués par la société délégataire en charge de la foire qui étaient différents de ceux votés par le conseil.

M. **FOVIAUX** indique que le 1^{er} mètre était facturé 35 € puis 15 € le mètre supplémentaire.

M. **DESMEDT** ajoute qu'une réflexion est menée pour repenser l'aspect convivial de cette manifestation et ainsi attirer de nouvelles personnes.

M. **CONVERS** fait remarquer que ce type de manifestation n'est pas en progression. La ville de Clermont abandonne leur foire annuelle.

M. **FOVIAUX** annonce que le club des aînés organise son repas de fin d'année au restaurant Le Novello, le dimanche 25 novembre. A cette occasion, l'ensemble du conseil municipal est invité à l'apéritif.

M. **DESMEDT** signale que le versement de la subvention au Club des Aînés Saint Justois est bloqué en raison d'un manque de transparence financier.

M. **BOURGETEAU** annonce qu'il a assisté à plusieurs assemblées générales : le Wheeling Club, le Sprinter Club du Val d'Arré, les Randonneurs Saint Justois.

A cette occasion, le Rallye Raid a précisé que la prochaine édition aura lieu les 13 et 14 juin 2020.

Mme **BONNET** informe le conseil municipal des dates à retenir, à savoir :

- Dimanche 18 novembre : bourse aux jouets,
- Dimanche 9 décembre : repas des aînés au gymnase,
- Mercredi 12 décembre : arbre de Noël des enfants des bénéficiaires du CCAS.

M. **DUBOUIL** liste les travaux en cours :

- Suite à une panne, le changement du moteur des cloches de l'église est en cours,
- Le transformateur Enedis, à côté du gymnase, a été installé,
- Le réaménagement de la place Théron aura lieu du 14 au 23 novembre, le stationnement y sera interdit,
- Le Monument aux Morts a été rénové, les lettres ont été repeintes et des jardinières ont été installées,
- De nouveaux arbustes en jardinières ont été installés sur la place de la mairie,
- Les caméras de la place du Général Leclerc vont être remplacées par des caméras « nouvelle génération »,
- Un essai de l'éclairage des nouvelles rosaces de la façade de l'église a eu lieu le 7 octobre,
- La piste d'athlétisme a été rénovée pour un montant de 80 000 €, le nombre de couloirs est maintenant de 4 permettant ainsi d'augmenter la surface des points de corners pour le terrain de football,
- Les poids lourds sont interdits de circulation rue Jean Camus,
- Les stops des rues de Belleville et de Breteuil à l'intersection de la rue Ernest Mercier vont être retirés, dorénavant ils seront placés rue Ernest Mercier afin de ralentir la vitesse,
- Suite à un contrôle de l'ONF, certains arbres rue de Montdidier vont devoir être abattus.

En réponse à M. **HAMOT**, M. **DUBOUIL** précise que d'autres arbres seront replantés

M. **DUBOUIL** informe que suite à un incendie rue de Breteuil, les habitants ont été relogés grâce à la commune et au CCAS.

Par ailleurs, des Points d'Apports Volontaires ont été incendiés à cinq reprises en deux mois.

M. **HAMOT** demande que des caméras nomades soient installées à côté des PAV.

M. **DESMEDT** répond que cela a été fait et que l'enquête de la Police Municipale et de la Gendarmerie avance rapidement. D'autre part, la Communauté de Communes du Plateau Picard, propriétaire de ce matériel, va investir dans des containers anti-feu.

M. **CONVERS** indique qu'une réunion avec les enseignants a eu lieu. A cette occasion, Mme l'Inspectrice s'est dit satisfaite du travail fourni en concertation avec les enseignants et la ville en faveur des élèves.

M. **HAMOT** souhaite savoir où en est le projet de construction des pavillons sur le terrain situé rue de Plainval, accueillant auparavant la société Eiffage.

M. **DESMEDT** répond que les services de la ville vont relancer la société Cobat, constructeur de ce projet.

Mme **BOURGOIN** rappelle que l'assemblée générale du Comité de Jumelage aura lieu le mercredi 28 novembre.

M. **CHOQUET** indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel et informe de leur taux de réussite au Diplôme National du Brevet qui s'élève à 92,5 %. Ce sont de superbes résultats à mettre en perspective avec ceux de l'académie qui sont de 90,2 % et ceux nationaux qui sont de 85 %.

Il tient à souligner l'investissement constant des professeurs dans la mise en place de projets éducatifs, culturels...

Depuis fin août, le collège accueille un nouveau principal, M. Jérémy **PAURICHE DECONINCK**.

M. **DESMEDT** se félicite de l'arrivée de M. **PAURICHE DECONINCK**, qui est très soucieux de la réussite de ses élèves. Il ajoute qu'il a assisté ce matin à une cérémonie de commémoration du 11 novembre en présence de 200 collégiens, des professeurs et dirigeants du Collège. Par ailleurs, il tient à remercier M. **SOUHAILE** pour le travail qu'il a fourni durant ces trois années et qui a permis d'aboutir à des résultats très satisfaisants comme évoqué précédemment.

M. **CHOQUET** signale qu'il existe un fond social, au collège, réservé aux familles en difficultés pour les aider à financer les voyages éducatifs ou encore les fournitures. Malheureusement, ce fond est très peu sollicité.

Mme **DELAMARRE** informe que les élèves des écoles inscrits à la cantine sont satisfaits des repas servis.

M. **DESMEDT** se dit satisfait du changement de prestataire.

Mme **HAQUET** fait part de la demande de certains administrés qui souhaiteraient avoir accès à la piste d'athlétisme en journée.

M. **BOURGETEAU** répond plutôt par la négative étant donné que cela ouvrirait l'accès au terrain d'honneur.

M. **DESMEDT** ajoute qu'une réflexion sera menée à ce sujet.

Il informe que le prochain conseil municipal aura lieu, exceptionnellement, le mercredi 19 décembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h45.